

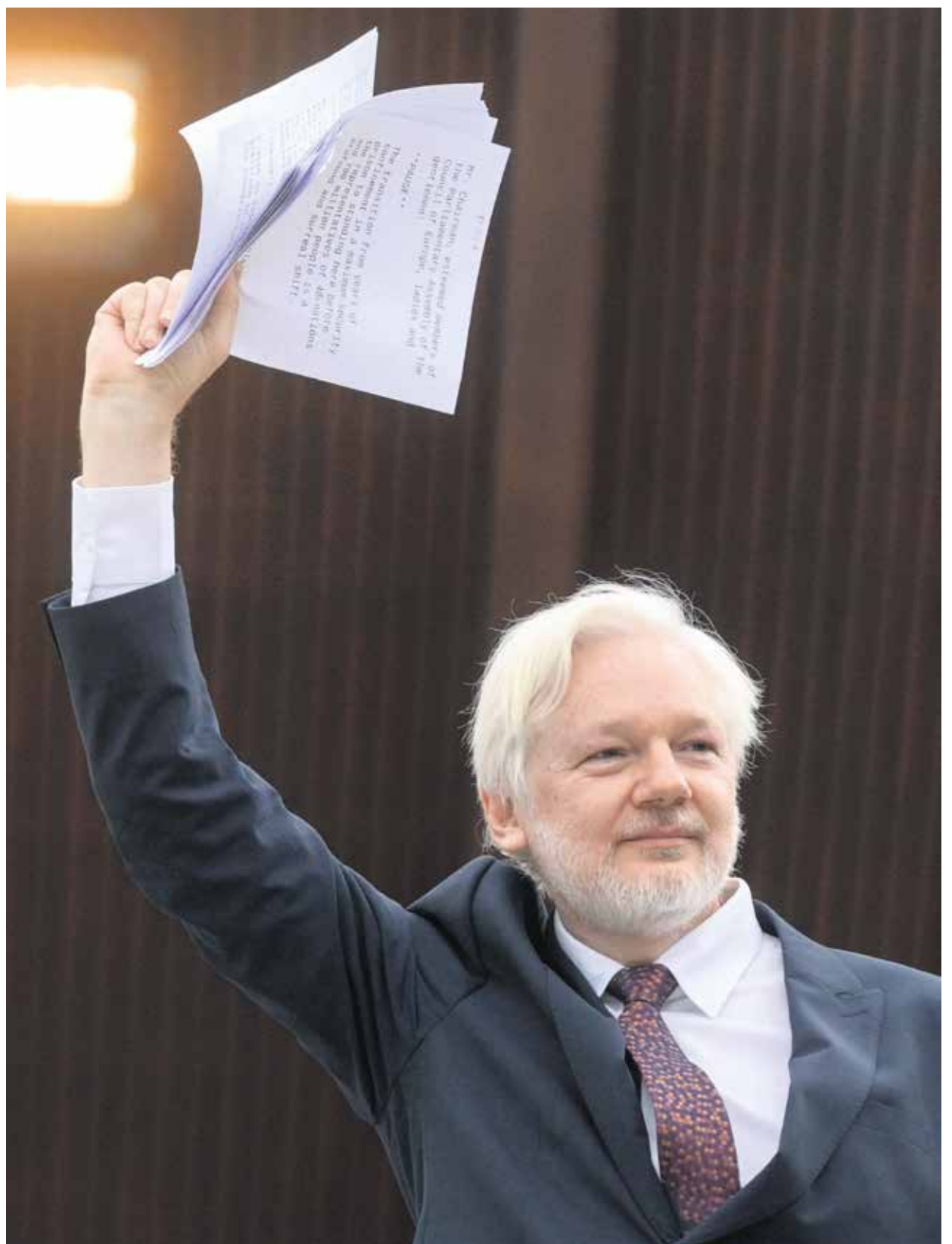
Julian Assange : « Je suis libre car j'ai plaidé coupable de journalisme »

PRESSE À Strasbourg, le cofondateur de WikiLeaks a tenu son premier discours public depuis sa libération, le 26 juin. L'Australien alerte sur les dangers que son cas augure pour la liberté de la presse européenne face aux lois d'extraterritorialité états-unienne.

Strasbourg (Bas-Rhin), envoyé spécial.

À Strasbourg, devant le bâtiment du Conseil de l'Europe, Julian Assange sort d'un van noir. Accompagné de son épouse, Stella, et du rédacteur en chef de WikiLeaks, Kristinn Hrafnsson, le journaliste australien franchit les portes et la sécurité pour une journée historique : sa première prise de parole publique depuis son arrestation en 2019 par les autorités britanniques. « *En 2010, je vivais à Paris. Je suis allé au Royaume-Uni et je ne suis jamais revenu, jusqu'à aujourd'hui. C'est bon d'être de retour. C'est bon d'être parmi des gens qui – comme nous le disons en Australie – s'intéressent à tout. C'est bon d'être entre amis* », a-t-il rappelé.

Libéré fin juin, Julian Assange, 52 ans, se remet de 1901 jours d'incarcération dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres, et d'une détention arbitraire qui



Julian Assange à son arrivée au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le 1^{er} octobre. PASCAL BASTIEN/AP/SIPA

a débuté le 7 décembre 2010. À l'époque, la police britannique l'assigne à résidence pour le soumettre à un mandat d'arrêt européen émis par la Suède dans le cadre d'une enquête pour viol et agression sexuelle qui sera classée sans suite. En 2011, alors qu'un tribunal londonien valide la demande d'extradition suédoise, le journaliste, qui redoute déjà d'être transféré vers les États-Unis, obtient l'asile politique à l'ambassade d'Équateur.

« CONDAMNÉ À UNE PEINE DE 175 ANS, SANS AUCUN RECOURS EFFICACE »

Dans la salle, le journaliste, qui est arrivé à Strasbourg lundi, après quarante-huit heures de trajet depuis l'Australie, apparaît plein de vigueur. « J'ai parcouru un long chemin, au sens propre comme au sens figuré, pour être devant vous aujourd'hui ! » lance-t-il. Malgré l'appréhension, une longue pause et une gorgée d'eau, Julian Assange commence son témoignage : « La transition entre des années d'enfermement et le fait de se tenir ici devant les représentants de 46 nations et de 700 millions de personnes est un changement profond et surréaliste. L'expérience de l'isolement pendant des années dans une petite cellule est difficile à décrire ; elle nous dépouille de notre identité, ne laissant que l'essence brute de l'existence. Je ne suis pas encore en mesure de parler de ce que j'ai enduré - la lutte incessante pour rester en vie, tant physiquement que mentalement -, ni des morts par pendaison, des meurtres et de la négligence médicale de mes codétenus. »

Avant de poursuivre, Julian Assange prévient : « Je m'excuse d'avance si mes mots

manquent de clarté (...). L'isolement a fait des ravages, dont j'essaie de me défaire, et m'exprimer dans ce cadre est un défi. Cependant, la gravité de cette occasion et le poids des questions en jeu m'obligent à mettre de côté mes réserves. » Pourtant, l'audition organisée, mardi, par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée du Conseil de l'Europe a duré près d'une heure. Le journaliste australien a été clair, incisif et s'est surtout montré inquiet du défi à relever pour le droit européen. « Je veux être tout à fait clair. Je ne suis pas libre aujourd'hui parce que le système a fonctionné. Je suis libre aujourd'hui parce que, après des années d'incarcération, j'ai plaidé coupable de journalisme. J'ai plaidé coupable d'avoir cherché à obtenir des informations d'une source. »

Devant un tribunal américain, le 26 juin, dans les îles Mariannes du Nord, Julian Assange avait plaidé coupable d'obtention et de divulgation d'informations sur la défense nationale, en échange de sa libération. « J'ai finalement choisi la liberté plutôt qu'une justice irréalisable, après avoir été détenu pendant des années et avoir été condamné à une peine de 175 ans, sans aucun recours efficace. La justice pour moi est désormais exclue, car le gouvernement américain a insisté par écrit dans son accord de plaider pour que je ne puisse pas déposer une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme ou même

une demande en vertu de la loi sur la liberté d'information. »

Si le dilemme a été intense, Julian Assange entend continuer le combat en venant témoigner, comme à Strasbourg, dans le cadre du rapport rédigé par l'élue islandaise Thorhildur Sunna Evarsdóttir, avocate de formation. Son enquête sur les circonstances entourant la détention, la condamnation de Julian Assange et les implications qui en découlent a débouché sur une résolution qui doit être votée, mercredi, par l'Assemblée. Elle porte sur le traitement disproportionné infligé par les États-Unis à Assange et sur son « effet dissuasif » pour enquêter sur les crimes de guerre présumés et les violations des droits humains révélés par WikiLeaks. Car, c'est

bien pour la publication de 750 000 documents classifiés et d'autres révélant des crimes de guerre commis par l'armée américaine en Irak et en Afghanistan que Washington a lancé sa procédure. La vidéo dite « Collateral Murder » avait dévoilé ainsi un raid aveugle tuant 18 civils, dont 2 journalistes.

UN TABLEAU PESSIMISTE MAIS L'ESPOIR D'UNE PRISE DE CONSCIENCE

À l'époque, le vice-président de Barack Obama, Joe Biden, avait comparé Julian Assange à un « terroriste high-tech ». Face à la jurisprudence que son cas ouvre

pour l'ensemble de la presse, l'Australien souhaite que « (s)on témoignage serve à mettre en lumière les faiblesses des garanties existantes et à aider ceux dont les cas sont moins visibles mais qui sont tout aussi vulnérables ». Le cofondateur de WikiLeaks espère surtout une prise de conscience des Européens sur la faiblesse de leur justice face à l'extraterritorialité des États-Unis. Le « gouvernement américain a affirmé une nouvelle position juridique mondiale dangereuse. Seuls les citoyens états-uniens ont le droit de s'exprimer librement. Les Européens et les autres nationalités n'ont pas ce droit ». Avec la loi sur l'espionnage, un citoyen des États-Unis « à Paris peut parler de ce que fait le gouvernement américain. Mais pour un Français à Paris, le faire est un crime sans aucune défense et il peut être extradé, tout comme moi », constate-t-il.

Trois mois de liberté ont déjà permis à Julian Assange de dresser un tableau pessimiste de l'état de la presse. « La vérité semble aujourd'hui moins discernable, et je regrette le terrain perdu pendant cette période où l'expression de la vérité a été sapée, attaquée, affaiblie et diminuée. Je vois plus d'impunité, plus de secret, plus de représailles pour avoir dit la vérité et plus d'autocensure. » L'évolution des sociétés et des médias l'inquiète. Et le journaliste de remarquer : « Nous voyons aujourd'hui chaque jour les horreurs des guerres en Ukraine et à Gaza-transmises en direct. Des centaines de journalistes ont été tués en Ukraine et à Gaza. L'impunité continue de croître... » ■

VADIM KAMENKA

Strasbourg,
correspondance particulière.

Où en est-on précisément du parcours judiciaire de Julian Assange après le plaider-coupable qui lui a permis de sortir de la prison britannique de Belmarsh ?

Il a accepté devant la justice américaine de faire un deal et de plaider coupable. Cela signifie qu'il est jugé et condamné pour certains faits. Toutes les enquêtes américaines qui concernaient WikiLeaks, les meurtres « collatéraux » commis par les États-Unis en Irak, les dossiers de Guantanamo..., tout cela est clôturé et le gouvernement américain s'engage à ne pas le poursuivre pour d'autres faits qui seraient intervenus avant le 26 juin, jour de son audience. Julian Assange n'a donc plus aucun démêlé avec la justice des États-Unis. Mais dans ce « plaider-coupable », il y a aussi des engagements à respecter. Il ne peut lancer aucune procédure pour ce qu'il a subi, ni devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), ni contre le Royaume-Uni, ni contre

« Il faut lancer des réformes pour éviter d'autres menaces d'extradition »

Pour Christophe Marchand, l'audition de Julian Assange au Conseil de l'Europe doit amener à une « évolution juridique » pour empêcher d'autres incarcérations de journalistes.

les États-Unis, ou contre n'importe quel autre État.

Que peut-on attendre du Conseil de l'Europe, sachant que le recours de Julian Assange devant la CEDH est impossible ?

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, devant laquelle Julian Assange a témoigné mardi, nomme les juges de la CEDH. C'est le lieu où l'Europe, en 1950, a décidé d'être la championne des droits de l'homme au niveau international. L'Assemblée parlementaire a un rôle central car elle peut instruire des enquêtes. Une fonction des plus importantes pour la justice. Car posséder



CHRISTOPHE MARCHAND
Avocat, représentant de Julian Assange devant la CEDH

de tels documents peut permettre de délivrer des alertes et des messages comme celui de Julian Assange, aujourd'hui. Ce dernier a été meurtri dans sa chair, dans sa famille, dans ses convictions et le système a démontré ses failles et ses limites car il ne l'a pas protégé en tant

que journaliste. Il faut lancer des réformes qui sont nécessaires pour que de tels cas ne se reproduisent plus. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe va dans cette direction et elle doit donner un signal au monde entier.

Julian Assange a évoqué une liberté d'information et d'expression de plus en plus attaquée dans le monde, en Europe et aux États-Unis. En quoi son message vous semble-t-il important dans cette conjoncture ?

Nous nous trouvons à un carrefour sombre pour la liberté d'expression et de la presse. Nous devons prendre une voix différente et Julian Assange est là pour dire que ce choix doit être fait immédiatement. Car il a subi lui-même le bâillonnement du journalisme. Si un journaliste en France critique les États-Unis dans leur politique internationale, qu'une source lui confie des secrets

d'État et qu'il les révèle dans un média, il peut faire l'objet désormais d'une extradition. Il y risque des centaines d'années de prison. Qui est mieux placé que Julian Assange pour témoigner d'un tel danger ? Pour lui, nous sommes à un croisement. Faute d'évolution juridique, et si rien n'est fait, ce bâillonnement va se répéter.

Julian Assange est devenu le symbole de la liberté de pensée, de parole et de la presse sur Internet, qui est un thème fondamental au XXI^e siècle. Il a été touché dans sa chair par une répression abusive et nous devons y mettre un terme. Son audition, mardi, doit amener à une réforme du droit. Julian Assange a clairement repéré les failles, les mauvais fonctionnements qui ont amené à briser des gens, notamment lui-même, un journaliste. Il appelle à une réforme du droit et il précise que c'est au Conseil de l'Europe de prendre en charge cette responsabilité. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
JEAN-JACQUES RÉGIBIER

ENTRETIEN